

COMPTE RENDU du COMITE de RIVIERES Du mardi 8 juin 2010 A la salle LCR à Bar sur Seine A 14 h 30

Liste des présents :

Catherine QUINGUE BOPPE – Sous-Préfecture de Montbard Yannick ROBIN - Agence de l'Eau Seine Normandie

Stéphanie FALLOT – Conseil Régional de Champagne Ardenne

Pascal GOUJARD - Conseil Général de l'Aube

Michel MERCUZOT Conseiller Général du Canton d'Essoyes 10

Françoise MARCHAL – DREAL Champagne Ardenne

Cécile BODIN – Agence Régionale de Santé de l'Aube

Pascal PERRUCHET - DDT Côte d'Or

Pascal BRUANT - DDT Aube Johan ADAM – DDT de l'Aube

Jean Paul BOULERE - Communauté de Commune du Pays

Châtillonnais

Jean-Paul RICHARDOT- Syndicat Intercommunal d'Aménagement et

d'Entretien de l'Ource et de ses Dérivations

Thierry NAUDINOT – Syndicat Intercommunal de l'Ource et de ses

Affluents

Ghyslaine VERSTRAETE – Chambre d'Agriculture de Côte d'Or

Olivier MILLEY - ONEMA Côte d'Or

Vincent PUJOLLE - Association de Développement du Pays

Barséquannais

Jean-Claude STUTZ - Syndicat Intercommunal Hydraulique de la

Haute Seine

Chris CUENIN - Contrat Rivières Sequana

Vincent GOVIN - Contrat Rivières Sequana

Benoît PREVOST – Contrat Rivières Seguana

Serge MATHIEU - Syndicat Intercommunal d'Aménagement du

Bassin de la Sarce

Hubert ROSSIGNOL - Mairie de Viviers sur Artaut

Jacques PREAUT – SIAEP Loches-sur-Ource/Landreville

Bernadette MICHEL – Comité Départemental Pédestre de Côte d'Or

Marcel VERNEVAUT – SIVOM de Leuglay- Voulaines

Alain GILLON - Syndicat de Défense des Intérêts Viticoles du

Châtillonnais

Jean Claude BLOUET - Syndicat des Eaux de Molesme, Villedieu,

Vertault

Amélie GAUTHIER - Syndicat des Vigneron de Champagne de

l'Aube

Thierry MIGOUT – ONCFS Service du Département de l'Aube

Michel KAPPLER - Fédération Départementale des Chasseurs de

1'Aub

Valérie HENNEQUIERE – Fédération Départementale des Chasseurs

de l'Aube

Yohann BROUILLARD – Conservatoire du Patrimoine Naturel de

Champagne Ardenne

Alain SIBLOT – Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse

et des Sports de Champagne Ardenne et de la Marne

Michel DE CLERQ – IIBRBS

Philippe RIVA – Union Nationale des Industries de Carrières et

Matériaux de Construction de Bourgogne et F.Comté

Jean-Pierre GUILLEMARD – Union des Consommateurs de Côte

a Or

Claude MARTIN – Association de défense des consommateurs de

l'Aube

Joël AUDIGE – Association de défense des consommateurs de l'Aube

La composition du Comité de Rivières est en fin de document.

J-C STUTZ, Président du SIHHS, accueille et remercie les participants. Il fait part des excuses des invités. Il rappelle que ce comité de rivières se situe à la mi-parcours du contrat, et que les objectifs sont respectés. Il remercie également l'intervention des conservatoires de Champagne Ardenne et Bourgogne pour leur présentation sur les zones humides présentes sur le périmètre du contrat, lors des précédents comités de pilotage.

Il termine en rappelant sa conviction de l'intérêt concret du dispositif contractuel Sequana, qui donne les moyens en compétence et en financement des projets. Les résultats obtenus, le sont grâce à l'engagement et à la participation de plus en plus importante de l'ensemble des acteurs du territoire.

Partie I : Actions du contrat

- Présentation des actions et bilan 2010
- Avancement du contrat et obiectifs mi-parcours
- Programmation 2010/2011

Partie II : Axes majeurs de réflexion

Questions diverses et échanges

Introduction: rappel de la démarche du contrat rivières Sequana et de son périmètre d'action.

ACTIONS DU CONTRAT

1) PRESENTATION ET BILAN DES ACTIONS

Une présentation des actions 2010 et précédentes est réalisée par volet d'intervention. Les actions sont toutes localisées sur une carte et détaillées brièvement.

2) AVANCEMENT DU CONTRAT ET OBJECTIFS MI-PARCOURS

Le bilan des actions réalisées a été calculé en fonction des conventions d'aides de l'Agence de l'Eau qui ont été validées. Le tableau 1 ci-dessous présente un bilan financier des actions réalisées en 2008/2009/2010.

	Total des projets engagés	% du programme Tot sequana	Total SEQUANA (2008-2012)	Total projets engagés (P1/P2)	% du programme P1/P2	Total P1/P2 SEQUANA (2008- 2012)
Volet A: Assainissement, lutte contre les pollutions	11 972 000€	58%	20 580 500 €	10 031 000€	66%	15 291 000 €
Volet B1 : Rivières et milieux aquatiques	1 386 537 €	29%	4 832 500 €	1 386 537 €	32%	4 282 500 €
Volet B2 : Inondation et risques naturels	24 000 €	6%	427 000 €	24 000 €	11%	227 000 €
Volet B3 : Protection de la ressource en eau potable	2 627 842 € Dont 2 300 000€ (Fontaine de Vaucelle)	75%	3 499 200 €	2 627 842 €	75%	3 499 200 €
Volet C : Animation / Communication	545 362 €	38%	1 430 500 €	545 362 €	38%	1 430 500 €
TOTAL	16 545 000 €	54%	30 769 700 €	14 604 000 €	59%	24 730 200 €

Tableau 1 : Bilan actions 2008/2009/2010

Pour cette troisième année du Contrat, 14 600 000 € d'actions ont été engagées depuis 2008, soit 59% de la masse financière du contrat pour les priorités 1 et 2.

Néanmoins, il faut nuancer l'avancement du volet B3, car une seule action englobe plus de 2 300 000 €. Nous constatons que d'autres actions sont engagées sur ce volet (interconnexion,...), mais il n'y a pas suffisamment d'actions sur la protection de la ressource (étude BAC), notamment en Côte d'Or.

Rappel des objectifs du contrat

Il doit être engagé à la date du 1er Juillet 2010 :

- Au minimum 40% de la masse financière des actions P1 et P2, soit 9.9 million d'euros,
- Au minimum 30% de la masse financière des actions P1 consacrées aux milieux aquatiques (en dehors des postes techniques) soit 0.5 million d'euros,
- Au moins une action prioritaire par objectif.

Aujourd'hui nous en sommes à :

- 59% pour l'objectif 1,
- 37% pour l'objectif 2
- Et 1 action prioritaire par volet à l'exception du volet B2 pour l'objectif 3 (action engagée mais pas encore réalisée).

3) PROGRAMME D'ACTIONS PREVISIONNEL 2010 A 2012

Le tableau 2 présente un estimatif financier des montants restant à engager pour chaque volet pour les priorités P1 et P2 :

	TOTAL projets engagés (P1/P2)	Total P1/P2 SEQUANA (2008-2012)	Montant restant à engager (P1/P2)
Volet A: Assainissement, lutte contre les pollutions	10 031 000€	15 291 000 €	5 259 423 €
Volet B1 : Rivières et milieux aquatiques	1 386 537 €	4 282 500 €	3 219 540 €
Volet B2 : Inondation et risques naturels	24 000 €	227 000 €	203 000 €
Volet B3 : Protection de la ressource en eau potable	2 627 842 €	3 499 200 €	845 133 €
Volet C : Animation / Communication	545 362 €	1 430 500 €	885 138 €
TOTAL	14 604 000 €	24 730 200 €	10 412 234 €

Tableau 2: Estimation prévisionnelle des montants restant à engager

NOS AXES MAJEURS DE REFLEXION

Lors des différents comités de pilotage et de rivières, nous avons fait participer plusieurs intervenants sur des sujets qui nous avons jugés essentiels. Nous avons-nous même développé des thématiques et alerté sur certains points. Cette partie est présentée sous forme de quelques diapositives sur chaque sujet. Les diapositives rappellent les points essentiels abordés et les conclusions qui en sont ressorties.

« LA PROBLEMATIQUE RUISSEAUX »

Intervention Animateurs Contrat Rivières au Comité Pilotage du 29 avril 2010.

Les ruisseaux constituent un linéaire très important du réseau hydrographique identifié sur le Contrat Rivières Sequana. Leurs rôles de réservoirs biologiques, d'auto-épuration, de soutien d'étiage... participent et conditionnent le bon état global du réseau. Malheureusement leur potentialité fonctionnelle est très dégradée. Suite à l'étude hydrographique de 2007, 90% des ruisseaux sont

fortement ou moyennement dégradés. Ces dégradations sont nombreuses et de différents types : hydromorphologie (tracé, curage, piétinement), continuité écologique (buses, seuil, plan d'eau) et occupation du sol (drainage, arrachage de haies, retournement de prairies). Les actions à mettre en place sont possibles, car elles sont techniquement accessibles et financièrement abordables.

LES INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Intervention : Samuel GOMEZ au Comité Pilotage du 29 avril 2010

L'inventaire déjà effectué représente 370 zones humides cartographiées, et environ 1 300 ha. Il y a une forte patrimonialité des zones humides prospectées et 30% de la flore inventoriée est rare à l'échelle régionale. Parmi ces zones humides, 4 sont classées exceptionnelles pour leur biodiversité et font l'objet d'un travail plus approfondie.

Rappel, un concours photo est organisé du 8 mai au 12 septembre, dont le titre est : « Les marais du Châtillonnais de l'eau à la vie. ». Cette opération appelle à une participation de l'ensemble des acteurs du territoire.

Intervention: Yohann BROUILLARD au Comité Pilotage du 12 décembre 2009

L'inventaire effectué par le Conservatoire met en évidence la richesse des zones humides et nous alerte sur la nécessité de protéger celles qui restent. La surface totale occupée par les zones humides sur le contrat rivières (Aube) représente 19,4 ha, soit 0.03% du secteur d'étude (hors boisement alluviaux). Il précise que les bassins viticoles ont été incorporés à l'inventaire, et ont révélé de bonnes surprises au niveau amphibien. Il faut noter qu'ne sortie a été organisée avec les présidents d'associations foncières, afin de les sensibiliser à ces milieux.

LES AMENAGEMENTS FONCIERS

Intervention Julie MERCEY, Stagiaire Contrat au Comité de Pilotage du 12 décembre 2009

Le contrat rivières est de plus en plus sollicité lors des opérations d'aménagement foncier et nous avons constaté un déficit d'outil et de solutions disponibles à l'ensemble des acteurs. Afin de compenser ce besoin, nous avons mis au point un guide méthodologique : « Guide pratique, préservation des eaux lors d'un remembrement ». (Guide disponible, constactez la cellule du contrat rivières)

SUIVI PASSE A POISSON DE CREPAN

Intervention Damien DONDAINE, Technicien Syndicat Ource (21) au Comité de Pilotage du 12 décembre 2009

Cet aménagement réalisé en 2009 en interne par le Syndicat de l'Ource (21), est équipé d'un piège juste en amont de la passe. Ce dispositif permet de valider que différentes espèces de poissons (7 espèces ont été capturées) peuvent franchir la passe. De plus, grâce à un marquage des poissons capturés, nous pouvons récolter par la suite des informations sur leur comportement (distance parcourue, croissance,...) Au total, plus de 170 poissons ont déjà été capturés, puis relâchés.

PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

Réunion du groupe de travail partie Côte d'Or du volet B3, le 3 juin 2010.

Cette réunion a été organisée suite à un constat sur la protection de la ressource en Côte d'Or : il n'y a pas suffisamment de projet de protection au niveau des captages d'eau potable. Par ailleurs beaucoup de communes sont confrontés à la mise en place de leurs périmètres de protection de captages (PPC) et de nombreuses interrogations subsistent quant à l'application des prescriptions sur ces périmètres. Cette réunion a permis d'informer les structures compétentes en matière d'eau potable, au sujet des moyens de protection (BAC), de la procédure des PPC et des exemples d'actions déjà réalisées (exemple de la cellule de protection de captage portée par la Chambre d'Agriculture dans l'Aube). *Interventions : Contrat Rivière Sequana, Agence Régionale de Santé de Côte d'Or, Agence de l'Eau Seine Normandie, Cellule Protection de Captage de l'Aube.*

POINTS INFORMATIFS

Rappels: Le respect des Zones de Non Traitement (ZNT),

Le retournement des prairies en zone inondable,

La révision du classement des cours d'eau (conditionnalité et ZNT), dans le département Aubois.

QUESTIONS DIVERSES ET ECHANGES

Mr Préaut : pose la question du classement du ru de Noé sur un tronçon ayant été inclus dans un aménagement foncier et renommé « fossé ».

Mr Govin: répond que le nom de fossé ne change en rien le statut de ce tronçon, et qu'il reste un ruisseau.

Mr Milley: confirme ces propos, en ajoutant que pour classer un cours d'eau plusieurs éléments sont pris en compte : écoulement permanent ou non, présence de vie aquatique, présence marqué d'un lit, substrat,...

Mr Mercuzot : ajoute que les associations foncières devraient être davantage sensibilisées à ces questions liées à la ressource en eau.

Mr Stutz : déclare que la cellule du contrat rivière y travaille, et qu'elle a déjà réalisé un Guide Méthodologique destiné aux acteurs des aménagements fonciers.

<u>Mr Gillon</u>: explique que le projet de remise en eau des méandres de Pothières et Villers Patras, nécessiterait davantage de communication et de réunions publiques. Il rappelle que les projets doivent prendre en compte l'aspect économique afin d'aborder les actions de manière globale.

Mr Mercuzot: demande quels sont les éléments à communiquer aux détracteurs des différents projets.

Mr Govin: explique que tous les projets conduisent à des contestations et souvent par méconnaissance. Il réaffirme qu'il est disponible pour rencontrer et échanger avec les personnes souhaitant plus d'informations.

Mr Richardot : met en évidence les problèmes de non respect des zones de non traitement (ZNT) dans les pratiques d'entretien du Conseil Général de l'Aube.

Mr Mercuzot : affirme qu'il a déjà alerté les services du Conseil Général sur ces pratiques, mais qu'il réitérerait si nécessaire.

Mr Stutz: remercie de la fidélité de Mr Mercuzot et des participants présents, et donne la parole à Mme la Sous-Préfète pour

Mme la Sous Préfète : réaffirme son soutien au contrat rivières Sequana et constate l'avancée des actions sur les différentes thématiques. Elle met l'accent sur la nécessité de la communication, qui est au cœur de la réussite des projets et qui doit être un effort permanent. Elle ajoute que la démarche du parc national de Forêt de Feuillus s'inscrit aussi dans celle du contrat, et que c'est une formidable opportunité pour développer des projets d'éducation à l'environnement, à la biodiversité, à la ressource en eau... Elle rappelle que le contrat rivières par la présence de son président apporte un appui au Groupement d'Intérêt du Parc (GIP). Elle réaffirme son appui à la poursuite des actions du contrat et à sa continuité.

Calendrier

- Septembre 2010, Recrutement de l'animateur agricole
- Eté 2010, remplacement animateur du contrat

Fin de la réunion : 16h30

Téléchargement: Le PowerPoint de présentation est téléchargeable sur le lien suivant: http://dl.free.fr/m5nwgMG4W

Liste des membres du Comité de Rivière du contrat SEQUANA

Agences de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie de Bourgogne et de Champagne-Ardenne,

Agence de l'eau Seine-Normandie,

Associations des Maires de Côte d'Or et de l'Aube

Association de développement du Pays Barséquanais

Centres Régionaux de la Propriété Forestière de Bourgogne et de

Champagne-Ardenne,

Chambres d'Agriculture de la Côte d'Or et de l'Aube,

Chambres de Commerce et d'Industrie de la Côte d'Or et de l'Aube,

CLAPEN de Côte d'Or

Comité de l'Aube de la Fédération française de Canoë Kayak,

Comités Départementaux de Randonnée Pédestre de Côte d'Or et de l'Aube,

Comités Départementaux du Tourisme Equestre de Côte d'Or et de l'Aube,

Comités Départementaux du Tourisme de Côte d'Or et de l'Aube,

Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne,

Communauté de communes du Pavs Châtillonnais Communauté de communes de l'Arce et de l'Ource

Commune de MOLESME

Commune de CUNFIN

Commune de FONTETTE

Commune de NOE LES MALLETS

Commune de SAINT USAGE

Commune de VIVIERS SUR ARTAUT

Conseils Généraux de Côte d'Or et de l'Aube,

Conseils Régionaux de Bourgogne et de Champagne Ardenne,

Conseillers généraux

Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons,

Conservatoire du Patrimoine naturel de Champagne Ardenne,

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Côte d'Or

représentant la MISE.

Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture de l'Aube

représentant la MISE,

Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales de Côte d'Or

Direction Départementale de l'Equipement de Côte d'Or,

Directions Régionales de l'environnement de Bourgogne et de Champagne-Ardenne,

Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de Bourgogne et de Champagne-Ardenne,

Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne et de Champagne-Ardenne.

Directions Régionales des Affaires Sanitaires et Sociales de Bourgogne et de Champagne-Ardenne,

Directions Régionales de la Jeunesse et des Sports de Bourgogne et de Champagne-Ardenne,

Directions Régionales des Affaires Culturelles de Bourgogne et de Champagne-Ardenne

Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Côte d'or et de l'Aube,

Fédérations Départementales des Chasseurs de la Côte d'Or et de l'Aube, Institut National d'Appellation d'Origine, Institution Interdépartementale des

Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine, Ligue de Protection des Oiseaux,

Office National des Forêts de Bourgogne et de Champagne-Ardenne

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de Bourgogne et de Champagne-Ardenne,

Office National de l'Eaux et des Milieux Aquatiques de Côte d'Or et de l'Aube

Préfectures de Côte d'Or et de l'Aube, Sous-Préfecture de Montbard,

Syndicat Intercommunal Hydraulique de la Haute Seine,

Syndicat Intercommunal de l'Ource et de ses Affluents,

Syndicat Intercommunal de la Petite Laignes,

Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de la Seine de Mussysur-Seine à Bourguignons,

Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de l'Ource et de ses Dérivations.

Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Arce,

Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Sarce,

SIAEP de MONTIGNY-SUR-AUBE,

SIAEP de MOLESMES et VILLEDIEU,

SIAEP d'AIGNAY et ETALENTE,

SIAEP et d'assainissement de BRION-SUR-OURCE,

SIAEP de COMBE NOIRE.

SIAEP de MEULSON et MAUVILLY,

SIAEP de CHAUMONT et OBTREE,

SIAEP de RIEL et AUTRICOURT,

SIAEP de VIX/CERILLY,

SIAEP de NOIRON, CHARREY et GOMMEVILLE,

SIAEP de LUCEY, la CHAUME et FAVEROLLES,

SIAEP de SAVOISY,

SIAEP d'ETORNAY et LA VILLENEUVE,

SIAEP de COULMIER,

SIAEP de NICEY et GRISELLES.

SIAEP de BELLENOD et ORIGNY,

SIAEP de CHAMBAIN et BRUXEROLLES. SIAEP de la FONTAINE VAUCELLES,

SIVOM du Lac de MARCENAY,

SIVOM de CHATILLON-SUR-SEINE,

SIVOM de MONTIGNY-SUR-AUBE,

SIVOM de LEUGLAY/VOULAINES,

SIVOM de LAIGNES.

SIVOM d'AIGNAY-LE-DUC,

SIVOM de RECEY-SUR-OURCE.

Syndicat Départemental de Distribution d'Eau de l'Aube.

SÍ d'Etudes pour l'AEP de FONTETTE/VERPILLIERES, SIAEP de la région de VITRY-LE-CROISE/EGUILLY-SOUS-BOIS,

SIAEP de CELLES-SUR-OURCE/MERREY-SUR-ARCE,

SIAEP des communes de BUXIERES/VILLE-SUR-ARCE

SIAEP et d'assainissement de la région de GYE-SUR-SEINE,

SIAE de CHACENAY/BERTIGNOLES/CHERVEY,

SIAE de la région de CHANNES/ARTHONNAY.

SIAEP et d'assainissement de POLISY/POLISOT,

SIAEP de BRAGELOGNE-BEAUVOIR/BAGNEUX-LA-FOSSE, SIAEP de LOCHES-SUR-OURCE/LANDREVILLE.

Syndicat des Vignerons de Champagne, de l'Aube,

Syndicat de défense des intérêts viticoles du Châtillonnais, Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction,

Union des Consommateurs de Côte d'Or,

Union des Consommateurs de l'Aube